

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Du mardi 22 juin 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **lundi 14 juin 2021**, s'est réuni le **mardi 22 juin 2021** à 17 heures 30 au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Antoine De BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, David POTTIER, Frédéric RENAUD
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Benoit BALAIS (suppléant de Jean ELISABETH), Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE, Gaëtan LEFEVRE, Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Guillaume DUJARDIN, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Loïc JAMIN a donné pouvoir à Bertrand COLLET
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Marc ANDREU-SABATER a donné pouvoir à Alain DECLOMESNIL Guy VELANY a donné pouvoir à Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Cyrille ROSELLO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE

Absents:

COLLECTEA	Yohann PESQUEREL (excusé), Marine VOISIN (excusée)
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée),
	Jean-Pierre MOINEAUX (décédé le 21/06/2021)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Pierre SALLIOT (excusé)
SEULLES TERRE et MER	

	1.10010001
Date de convocation	14/06/2021
Date d'affichage	14/06/2021
Nombre de délégués en exercice	32-1 = 31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de Votants	27
Secrétaire de séance	M. Bertrand COLLET

Mme la Présidente procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

M. Bertrand COLLET a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité.

Délibération n°2021-016 : Rapport d'activité 2020 de Bio-Bessin Energie

Exposé des motifs

Selon l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2020 de Bio Bessin Energie a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

REÇU EN PREFECTURENEN

le 02/07/2021 Application agréée E-legalite.com Pour mémoire, le SEROC a contractualisé en 2006 avec VALNORMANDIE, auquel s'est substitué la société dédiée BIO BESSIN ENERGIE (BBE), pour la conception, la construction, l'exploitation et le financement :

- D'une plateforme de compostage des déchets verts de 13 000 t/an et une plateforme de conditionnement des matières ligneuses à Formigny,
- D'une plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets de 13 000 t/an à Ryes.

Le contrat est composé d'une convention d'exploitation sous forme concessive (**D**élégation de **S**ervice **P**ublic [DSP]), et d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition des terrains par le SEROC. Le contrat a une durée de 19,5 ans, soit jusqu'au 30 avril 2026.

A noter qu'un audit a été réalisé courant 2020 par le bureau d'études SAGE Engineering à la demande du SEROC.

Selon l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé de prendre acte du rapport d'activité 2020 de Bio Bessin Energie pour chacune des plateformes.

Décision du Comité Syndical

Vu l'article L.5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'arrêté préfectoral et les statuts du Syndicat en date du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2006-032 du Comité Syndical du 10 octobre 2006 retenant la société BBE (anciennement VALNORMANDIE) pour la construction et l'exploitation des plateformes de cocompostage et de conditionnement de bois dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention d'exploitation non détachable,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 26 février 2021 validant le règlement intérieur des instances,

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin 2021, Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical:

- 1) PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2020 du délégataire Bio Bessin Energie.
- 2) **DIT QUE** celui-ci sera mis sur son site internet <u>www.seroc14.fr</u>.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente, Christine SALMON.

Syndicat mixté de traitement Et de valorisation des déchets ménage de la Région dest Calvados

(SEROC)

REÇU EN PREFECTURE le 02/07/2021 Application agréée E-legalite.com